

Conseil Municipal du	25 septembre 2017	à	18h00
N°ordre	30	Titre	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - Autres produits de gestion courante - Tarifs des Centres de ressources et loisirs des Bois de Saint Pierre et de Beauvoir
N° identifiant	2017-0236		
Rapporteur(s)	Nathalie RIMBAULT-RAITIERE		
Date de la convocation	05/09/2017		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	tableau des tarifs
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	48	<p>M. Alain CLAEYS - Maire</p> <p>Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - Mme Patricia PERSICO - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE</p> <p>Adjoints</p> <p>Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Clotilde BALLON - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI</p> <p>Conseillers municipaux</p>	
Absents	2	<p>M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Manon LABAYE Conseillers municipaux</p>	
Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>Monsieur HOFNUNG Daniel</p> <p>Madame APERCE Martine</p> <p>Madame FAURY-CHARTIER Michèle</p>	<p>Mandataires</p> <p>Madame MORCEAU Francette</p> <p>Madame DAIGRE Jacqueline</p> <p>Monsieur JEAN Yves</p>
Observations	<p>L'ordre de vote des délibérations n°57 - n° 1 puis retour à l'ordre initial.</p>		

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Jeunesse - Vie sportive Affaires générales
------------------	--

La Ville fixe annuellement les tarifs des prestations fournies par les centres de ressources de Saint Pierre et de Beauvoir. Ces prestations (animation, restauration, hébergement, location de salles) s'adressent aux établissements scolaires, accueils de loisirs, instituts spécialisés, et pour la location de salles aux entreprises.

Exposés dans les tableaux ci-joints, ces tarifs augmentés de 2 % sont applicables à partir du 1er octobre 2017, selon les taux de TVA en vigueur ou à venir.

Les prestations s'adressant aux groupes d'enfants et adultes à caractère d'enseignement et social (écoles, centres de loisirs, crèches, instituts spécialisés) sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, en référence et à l'instar des tarifs fixés dans le cadre des restaurants scolaires, les tarifs des repas servis dans les restaurants des centres de ressources Saint Pierre et de Beauvoir, sont facturés avec une augmentation de 2 % de la façon suivante :

TARIFS	2016/2017	2017/2018
	Hors taxe	Hors taxe
Tarif n°1	1,62	1,65
Tarif n°2	2,48	2,52
Tarif n°3	2,68	2,72
Tarif n°4	3,00	3,05
Tarif n°5	3,63	3,69
Tarif n°6	3,90	3,96
Tarif n°7	5,64	5.73

Sont concernés par ces tarifs :

Tarif n°1 : les agents des directions Restauration collective et Jeunesse Animation qui travaillent à la restauration en écoles ou en centres de loisirs et en restauration municipale.

Tarif n°2 : les agents de l'Education nationale dont l'indice majoré est inférieur ou égal à l'indice 466.

Tarif n°3 : les agents des directions Education Egalité des Chances et Jeunesse Animation qui travaillent dans les écoles et centres de loisirs (ATSEM, périscolaires, concierges, agents d'entretien, apprentis dans ces services, animateurs du centre de loisirs municipal).

Tarif n°4 : les agents Ville de Poitiers et Grand Poitiers dont l'indice est inférieur ou égal à 548.

Tarif n°5 : les agents de l'Education nationale dont l'indice majoré est supérieur à 466, les élèves stagiaires des établissements secondaires, médicaux et professionnels.

Tarif n°6 : les agents Ville de Poitiers et Grand Poitiers dont l'indice est supérieur à 548.

Tarif n°7 : les stagiaires adultes, classes patrimoine (adultes et enfants), correspondants (adultes et enfants), autres groupes extérieurs (adultes et enfants) exceptionnels (TIG...) adultes ayant consommé des repas servis dans le cadre des locations de salles faites aux Bois de Saint Pierre et Château de Beauvoir.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2017.

Il vous est proposé de donner votre accord à ce sujet et d'autoriser Monsieur le Maire de Poitiers ou son représentant à signer les conventions et engagements à intervenir.

Les recettes de location seront encaissées à la sous-fonction 90.2 article 752 pour Beauvoir et sous-fonction 90.4 article 752 pour Saint Pierre, Ville – Budget Annexe (04) Direction 5600.

Les recettes seront encaissées aux sous-fonctions 95.1 pour Saint Pierre et 95.2 pour Beauvoir, aux articles 70632-9 pour les forfaits journaliers, 70632-91 pour la restauration et 70632 pour les animations, Ville – Budget Annexe (04) – Direction 5600

POUR	36	
CONTRE	15	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, M. Philippe PALISSE, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Jean-José MASSOL, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT, M. Jacques ARFEUILLERE, M. Alain VERDIN, Mme Aïcha HOUSSEIN, M. Frédéric BOUCHAREB, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le

28 septembre 2017

Date de publication au Recueil des Actes Administratifs

Date de réception en préfecture	2 octobre 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170925- Imc158710-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	3.5
Nomenclature Préfecture	Autres actes de gestion du domaine public

RESTAURATION <i>2 accompagnateurs gratuits pour 20 enfants</i>		Poitiers	Hors Poitiers	Avec ou sans exonération
Petit déjeuner	▪ normal	2,98	3,72	TVA ou Exonération ****
	▪ petit déjeuner complet et collation	5,11		
	▪ pause café d'accueil	2,00		
Déjeuner, dîner, déjeuner ou panier repas (hors personnel de la Ville de Poitiers)		6,00	7,52	TVA ou Exonération ****
▪ Repas servis aux écoles, accueils de loisirs, instituts spécialisés, crèches (café et boissons non compris)				
▪ Repas servis dans le cadre des locations de salle (café et boissons non compris)		8,67		
Goûter		1,78	2,27	TVA ou Exonération ****
Boissons				
▪ jus de fruit - soda (1 litre)		1,56		
▪ eau minérale (1,5 litre)		1,30		
▪ café		0,80		
▪ Alcool (la bouteille)		5,72		
▪ Kir simple		1,43		
HÉBERGEMENT				
Nuitée (literie entièrement fournie)		12,24	15,03	TVA ou Exonération ****
▪ Enfants et accompagnateurs				
Sieste (fourniture de tapis mousse)		1,21		
FORFAITS Pension/animation <i>2 accompagnateurs gratuits pour 20 enfants</i>				
▪ Forfait journée : 1 repas + 1/2 journée d'animation avec animateur, mise à disposition de matériel		7,08	10,52	TVA ou Exonération ****
▪ Forfait 2 jours/1 nuit : Pension complète (1 nuit + 1 petit déj. + 3 repas + 1 goûter), deux 1/2 journées d'animation avec animateur, mise à disposition de matériel		37,15	48,46	
▪ Forfait 3 jours/2 nuits : Pension complète (2 nuits + 2 petit déj. + 5 repas + 2 goûters), quatre 1/2 journées d'animation avec animateur, mise à disposition de matériel		72,10	92,43	
▪ Forfait 4 jours/3 nuits : Pension complète (3 nuits + 3 petit déj. + 7 repas + 3 goûters), six 1/2 journées d'animation avec animateur, mise à disposition de matériel		107,00	135,80	
▪ Forfait 5 jours/4 nuits : Pension complète (4 nuits + 4 petit déj. + 9 repas + 4 goûters), huit 1/2 journées d'animation avec animateur, mise à disposition de matériel.		133,52	171,94	
ANIMATION				
▪ 1/2 journée		4,79	5,99	TVA ou Exonération ****
▪ la journée (2 x1/2j)		7,22	9,01	
LOCATION DE LOCAUX				
Bois de St Pierre				TVA
▪ Les Bouvreuils - 40 personnes				
▪ Petite salle du Restaurant - 40 personnes				
▪ Petite salle du Restaurant avec office				
▪ Les Moineaux - 80 personnes				
▪ Les Chardonnerets - 80 personnes				
▪ Les Geais - 130 personnes				
▪ Grande salle du Restaurant - 260 personnes				
▪ Grande salle du Restaurant avec office				
▪ Les Pics-verts - 80 personnes				
▪ Mur d'escalade - 25 personnes (1/2 journée sans matériel)				TVA
▪ Pas de tir à l'arc (1/2 journée sans matériel)				
Beauvoir				
▪ Salle de restauration - 36 personnes (le temps du pique-nique)				
▪ Salle d'activité- 19 personnes (expression, jeux, terre/peinture)				
▪ Bibliothèque - 50 personnes				TVA
▪ Salle de musique - 80 personnes				
▪ Forfait 4 salles : Bibliothèque + 3 salles d'activités (expression, jeux, terre/peinture)				
▪ Forfait 3 salles : Bibliothèque + 2 salles d'activités ou 3 salles d'activités				
▪ Forfait 2 salles : Bibliothèque + 1 salle d'activité ou 2 salles d'activités				
DIVERS				
▪ Photocopie		0,20		TVA
▪ Location d'un vidéo projecteur / jour		72,25		
▪ Remplacement du matériel détérioré				

Exonération de la TVA pour les écoles, les centres de loisirs, les instituts spécialisés, les groupes d'enfants et adultes
**** à caractère social